



Communiqué de presse
21 juin 2018

Message à Stéphane Richard, PDG d'Orange :
« Quand on fait 2 milliards de bénéfices, on évite de dire que les prix sont trop bas ! »

Le président d'Orange a réaffirmé son souhait d'une consolidation du secteur des Télécoms. On se souvient que le secteur a été marqué, ces dernières années, par des rapprochements entre opérateurs. La CLCV réaffirme son opposition à une concentration à trois opérateurs qui constituerait un retour en arrière particulièrement pénalisant pour le consommateur.

Le marché de la téléphonie mobile a longtemps été dominé par trois grands opérateurs. La concurrence sur les offres et sur les prix était alors quasi inexistante. L'autorité de la concurrence avait d'ailleurs sanctionné les trois opérateurs, en 2005, pour des pratiques d'entente. Ce n'est qu'à l'arrivée d'un 4^{ème} opérateur, en 2012, que la concurrence s'est enfin dynamisée sur les offres et les tarifs de l'ensemble des acteurs du secteur.

La CLCV tient à rappeler qu'en cas de retour à trois opérateurs, l'indice de concentration HHI serait de plus de 3 000 points. Pour les autorités de la concurrence, quand l'indice dépasse les 2 000 points, cela signifie que la concentration fait porter un risque quant au bon exercice de la concurrence.

Les consommateurs français, qui se souviennent des factures de téléphone élevées qu'ils payaient à cette époque, ont donc tout à craindre d'une concentration à 3 opérateurs. Il ne fait nul doute que la concentration aurait pour seul objectif de faire monter les prix qui étaient artificiellement gonflés avant le passage à quatre opérateurs.

Sur ce point, les déclarations du PDG d'Orange, considérant que les tarifs pratiqués seraient insoutenables et nuiraient à l'investissement, sont ridicules si on considère que, ces dernières années, l'opérateur dégage un résultat net annuel de 2 à 3 milliards d'euros (2,14 mds en 2017) et verse un peu moins de 2 milliards de dividendes par an (1,96 mds en 2017).

Nos demandes

Pour la CLCV, il est essentiel de préserver le niveau de concurrence actuel entre les opérateurs. C'est le seul moyen d'inciter les opérateurs à innover et surtout à limiter leurs tarifs au bénéfice de notre pouvoir d'achat.

Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre des mesures de nature à veiller à la multiplicité de l'offre afin de garantir la concurrence sur ce marché au bénéfice des consommateurs.